

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 février, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Etienne GABARD, Mme Chantal SOYER, M. Thibaut HENRION, M. Gilles DUQUENOY, M. Alain LABBE,

**Absents excusés :** Mme Emmanuelle BOUET, M. Martin ALEMANN,

**Secrétaire de Séance :** M. Bruno GROYER

Monsieur de BOUTRAY, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 Janvier 2025. Il n'y a aucune objection.

### **1. POINT SUR LE BUDGET :**

Monsieur le maire présente les comptes pour l'année 2024. Afin d'affiner et d'établir le budget, les chiffres doivent être en accord avec ceux de la trésorerie. Nous devons rencontrer Madame Béatrice BODIN, conseiller aux décideurs locaux de Saumur.

### **2. APPROBATION DE LA CHARTE DU PNR :**

La commune de St Macaire étant dans le périmètre du PNR, le conseil municipal doit délibérer sur la charte 2024-2029. Les conseillers veulent en prendre connaissance avant de donner leur accord. Cette charte est consultable sur le site du PNR

### **3. RAPPORT DECHETS DE LA CASLD :**

La Communauté d'agglomération de Saumur a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2023. Le conseil municipal ainsi que les usagers peuvent prendre connaissance de ce rapport sur le site de la Communauté d'agglomération.

### **4. UN ARBRE, UNE NAISSANCE :**

La plantation d'arbres aura lieu le samedi 8 février 2025 à 11 h sur le terrain des Bouchettes. 4 familles dont les enfants sont nés en 2024 sont conviés.

## **5. ANIMATION « APRES MIDI JEUX » :**

Le 15 février à 14 h 30 à la salle des fêtes, aura lieu un après midi jeux organisé par la commission animation.

## **6. QUESTIONS DIVERSES :**

- Etat des lieux de la salle des fêtes : **Gilles DUQUENOY pour le mois d'avril.**
- Une convention pour la location de la salle des fêtes aux associations va être établie.
- L'Aspire désire installer une borne électrique, pour la somme de 1800 €. La commune refuse de participer à ce projet.
- Une jeune de la commune a effectué un stage au sein de l'école. Le conseil municipal décide de lui attribuer une gratification de fin de stage d'une somme de 70 €.
- Une augmentation de loyer du bâtiment « Jardins de cocagne » a été proposée. Après discussion avec l'Aspire, il est décidé d'appliquer l'augmentation maximale autorisée, soit + 3.5 %. Le loyer du bâtiment ASPIRE sera donc porté dès que possible à 648.39 € par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le prochain conseil est fixé au 5 mars à 20 h 15.